

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA
LE 16 SEPTEMBRE 2020**

Ouverture de l'assemblée régulière du Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska tenue le 16^e jour du mois de septembre 2020 à 19 h 30 au Centre des arts populaires de Nicolet, 725, boulevard Louis-Fréchette à Nicolet.

Sont présents :

M. Gilles BÉDARD	Maire de Sainte-Eulalie
M. Michaël BERGERON	Maire de Paroisse de Saint-Célestin
M. Julien BOUDREAULT	Maire de Grand-Saint-Esprit
M. Éric DESCHENEAUX	Maire de Pierreville
M. Réal DESCHÊNES	Maire de Saint-Wenceslas
M. Guy DUPUIS	Maire de Sainte-Perpétue
M ^{me} Denise GENDRON	Mairesse de Sainte-Monique
M. Marc-André GOSSELIN	Maire d'Aston-Jonction
M. Réjean LABARRE	Maire suppléant de Saint-Léonard-d'Aston
M. Sylvain LAPLANTE	Maire de La Visitation-de-Yamaska
M. Claude LEFEBVRE	Maire de Baie-du-Febvre et préfet suppléant
M. Mario LEFEBVRE	Maire de Saint-Elphège
M. Mathieu LEMIRE	Maire de Saint-Zéphirin-de-Courval
M. Raymond NOËL	Maire du Village de Saint-Célestin
M. Pascal THÉROUX	Maire de Saint-François-du-Lac

Absence motivée :

M. Stéphane BIRON	Représentant de Ville de Nicolet
-------------------	----------------------------------

Formant quorum sous la présidence de M^{me} Geneviève DUBOIS, préfète et mairesse de Ville de Nicolet.

M. Michel Côté, directeur général et secrétaire-trésorier est présent et agit à titre de secrétaire de la session.

M^{me} Caroline Vachon, directrice générale adjointe, et M. Martin Croteau, directeur des services techniques, et M^{me} Andrée Lavoie, adjointe à la direction, sont également présents.

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES CORPORATIVES

- 1.1. Ouverture de la session
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption des délibérations du Conseil des maires du 19 août 2020
- 1.4. Adoption des délibérations du Comité administratif du 2 septembre 2020
- 1.5. Documents reproduits

2. PROJETS DU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – FDT

3. AFFAIRES COURANTES

- 3.1 Mise en œuvre du Plan de transition écologique – État d'avancement
 - 3.1.1 Projet bandes riveraines
 - 3.1.2 Gestion des actifs municipaux
 - 3.1.3 Inventaire des GES
 - 3.1.4 Journée sur la transition écologique
- 3.2 Contribution au Fonds des municipalités pour la biodiversité pour 2021-2022
- 3.3 Acceptation de l'offre de service dans le cadre du projet Immigration pour la réalisation d'une vidéo promotionnelle
- 3.4 Demande de subvention pour l'achat d'équipements – Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL)
- 3.5 Démarche – Programme Municipalités amies des aînés (MADA)
- 3.6 Entente sectorielle sur l'égalité entre les femmes et les hommes

- 3.7 Entérinement des décisions du Comité de sélection du Fonds culturel 2018-2020 de la MRC de Nicolet-Yamaska
- 3.8 Octroi d'un mandat pour réaliser un mandat qui consiste en la création d'un portail web et du plan de communication Notre Centre-du-Québec, Goûtez-y !
- 3.9 Octroi d'un mandat pour la conception d'outils d'affichage qui seront déployés en épicerie et la réalisation d'une campagne de promotion – Notre Centre-du-Québec, Goûtez-y !
- 3.10 Autorisation pour octroyer le mandat pour la réalisation de la phase I du projet « Promotion des lieux d'autocueillette, de vente et d'activités à la ferme »
- 3.11 Nomination des membres au Comité stratégique de la MRC
- 3.12 Nomination des membres du Comité d'investissement commun (FDET-FLI-FLS)
- 3.13 Nomination des membres au Comité sécurité incendie et du représentant de la MRC au comité directeurs services incendie

4. POINTS D'INFORMATION

- 4.1 Rapport en développement économique au 31 août 2020
- 4.2 Rapports des présidents de comités
 - 4.2.1 Comités internes
 - 4.2.1.1 Comité d'investissement (27 août 2020)
 - 4.2.1.2 Comité aménagement durable et environnement (1^{er} septembre 2020)
 - 4.2.2 Comités externes
- 4.3 Suivi du FARR / Table des MRC

5. AFFAIRES FINANCIÈRES

6. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum de 30 minutes)

7. DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT-FORÊT, COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES

- 7.1. Aménagement-forêt
 - 7.1.1 Avis de conformité au règlement 414-2020 – Ville de Nicolet
 - 7.1.2 Avis de conformité au règlement 417-2020 – Ville de Nicolet
- 7.2 Cours d'eau et carrières-sablières

8. DEMANDES D'APPUI

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1.1

OUVERTURE DE LA SESSION

La préfète, Mme Geneviève Dubois, préside l'assemblée et la déclare ouverte. Elle souhaite la bienvenue à M. Réjean Labarre, maire suppléant à la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston.

1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ajout des points suivants :

- 3.14 Nomination d'un membre au Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ)
- 3.15 Nomination d'un délégué à l'Agence forestière des Bois-Francs (AFBF)

Il est proposé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par M. Julien Boudreault, maire de Grand-Saint-Esprit et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter cet ordre du jour tel que présenté, en le laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-09-250

1.3

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DES MAIRES DU 19 AOÛT 2020

Le procès-verbal de la séance du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 19 août 2020 a été transmis aux membres du Conseil.

CONSIDÉRANT que le procès-verbal respecte l'esprit des délibérations du 19 août 2020 ;

Il est proposé par M. Michaël Bergeron, maire de Paroisse de Saint-Célestin et appuyé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter les minutes de ces délibérations, en dispensant le secrétaire d'en faire la lecture et en ratifiant les décisions et gestes qui y ont été posés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.4

DÉPÔT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 2 SEPTEMBRE 2020

Le procès-verbal de la séance du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 2 septembre 2020 est déposé et signé, tel qu'adopté, sur la proposition de Mme Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique, ce 16 septembre 2020.

1.5

DOCUMENTS REPRODUITS

Sans objet.

2.0

PROJETS DU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – FDT

Sans objet.

3.0

AFFAIRES COURANTES

3.1

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE – ÉTAT D'AVANCEMENT

Le directeur général présente aux membres du Conseil des maires l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan de transition écologique.

3.1.1

PROJET BANDES RIVERAINES

Le directeur général présente aux membres du Conseil des maires l'état d'avancement du projet de bandes riveraines.

3.1.2

GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

Le directeur général présente aux membres du Conseil des maires l'état d'avancement du projet de gestion des actifs municipaux.

3.1.3

INVENTAIRE DES GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Le directeur général présente aux membres du Conseil des maires l'état d'avancement du projet de l'inventaire des gaz à effet de serre (GES).

3.1.4

JOURNÉE SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les membres du Conseil conviennent de reporter à une date ultérieure la journée sur la transition écologique qui était prévue le 16 octobre 2020 en raison de la situation sanitaire.

3.2

2020-09-251

CONTRIBUTION AU FONDS DES MUNICIPALITÉS POUR LA BIODIVERSITÉ POUR 2021-2022

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a un rôle important à jouer dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques ainsi que pour la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux naturels sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que la Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec), organisme voué à la protection des milieux naturels et la Fondation de la faune du Québec (ci-après la « Fondation »), organisme dont la mission est la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats, ont mis sur pied un « Fonds des municipalités pour la biodiversité / MRC de Nicolet-Yamaska » (ci-après le « Fonds MB / MRC de Nicolet-Yamaska ») qui est mis à la disposition des MRC et des municipalités ou villes afin de développer des projets de protection de la biodiversité ;

CONSIDÉRANT qu'un Fonds MB / MRC de Nicolet-Yamaska est destiné à recevoir des contributions en argent et à les réserver exclusivement pour soutenir la réalisation de projets conformes au mandat de la Fondation et à des projets soumis par la MRC de Nicolet-Yamaska détentrice de ce Fonds MB ;

CONSIDÉRANT que la Fondation s'engage à contribuer, pour les années 2021 à 2022 inclusivement, au Fonds MB / MRC de Nicolet-Yamaska selon l'une ou l'autre des modalités suivantes :

1. Pour chaque dollar de contribution versé par la MRC de Nicolet-Yamaska en 2021-2022 :
 - un montant équivalent à 7 % de la contribution de la MRC de Nicolet-Yamaska sera prélevé pour alimenter le Plan Nous (volet 3) ;
 - un montant équivalent à 8 % de la contribution de la Ville sera prélevé pour la gestion du Fonds MB par la Fondation ;
2. Pour chaque dollar de contribution versé par la MRC de Nicolet-Yamaska en 2021-2022, la Fondation et ses partenaires verseront au Fonds MB un montant se situant entre 90 % et 105 % selon les années et dans le respect des octrois gouvernementaux. La contrepartie est ainsi calculée chaque année selon les paramètres applicables.

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques soit autorisé à octroyer à la Fondation une subvention d'un montant maximal de 1 875 000 \$, soit un montant maximal de 625 000 \$ au cours

de chacun des exercices financiers 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, pour le Fonds MB ; lesquels fonds seront répartis entre les MRC, municipalités ou villes adhérentes pour un maximum de 1 \$ par unité de taxation annuelle que compte ladite MRC, municipalité ou ville ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des Fonds MB est créé en vertu d'entente entre des MRC, des municipalités ou des villes et la Fondation et est destiné au développement de projets de protection des milieux naturels et de lutte aux changements climatiques ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et appuyé par M. Marc-André Gosselin, maire d'Aston-Jonction et unanimement résolu par ce Conseil :

QUE la MRC de Nicolet-Yamaska appuie le projet de création d'un fonds dédié à la Fondation selon les termes de l'Entente relative à la création et à la gestion d'un fonds dédié liant la Fondation et la MRC de Nicolet-Yamaska ;

QUE la MRC de Nicolet-Yamaska consent à y verser l'équivalent de 1 \$ par unité de taxation par année pour 2021-2022 ;

QUE la MRC de Nicolet-Yamaska autorise l'utilisation du montant ou une partie du montant déposé dans le Fonds pour le financement des projets de conservation de milieux naturels et de lutte aux changements climatiques. Ces projets seront préalablement développés en collaboration avec la Fondation.

Il est également résolu d'autoriser M. Michel Côté, directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska, à signer l'entente relative à la création et à la gestion d'un fonds dédié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3

2020-09-252

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DANS LE CADRE DU PROJET IMMIGRATION POUR LA RÉALISATION D'UNE VIDÉO PROMOTIONNELLE

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska (MRC) a reçu du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration (MIFI) un financement de 116 614 \$ pour son projet Immigration dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité pour mettre en place des initiatives qui permettront de rendre la MRC plus attractive, qui faciliteront l'accueil de nouveaux arrivants et permettront de mettre en place les conditions gagnantes pour la rétention de ceux-ci ;

CONSIDÉRANT que le plan d'action comprenait la réalisation d'une vidéo promotionnelle présentant le milieu de vie de la MRC de Nicolet-Yamaska aux nouveaux arrivants ;

CONSIDÉRANT l'offre du Carrefour jeunesse-emploi comté Nicolet-Bécancour de coordonner la création, le tournage et la réalisation de la vidéo ;

Il est proposé par M. Éric Descheneaux, maire de Pierreville et appuyé par M. Claude Lefebvre, préfet suppléant et maire de Baie-du-Febvre et unanimement résolu par ce Conseil d'accepter la résolution et de confier la réalisation de la vidéo promotionnelle pour les nouveaux arrivants au Carrefour jeunesse-emploi comté Nicolet-Bécancour et d'autoriser M. Michel Côté, directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska, à signer l'offre de service pour un montant de 10 900 \$ plus taxes et de prendre cette somme dans le poste « 02-621-72-419 » Attraction et rétention de main-d'œuvre du budget 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-09-253

3.4

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS – SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC (SOFIL)

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska souhaite déployer un réseau d'équipements visant à favoriser l'usage des transports collectifs et actifs sur le territoire ;

CONSIDÉRANT les besoins identifiés ;

CONSIDÉRANT que la MRC s'engage à fournir sa part de contribution financière attendue ;

Il est proposé par M. Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et appuyé par M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser le directeur général à déposer une demande de subvention de 32 965 \$ auprès de la SOFIL pour l'achat de trois (3) abribus, de trois (3) supports à vélos et de dix (10) panneaux d'identification de stationnements incitatifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.5

DÉMARCHE – PROGRAMME MUNICIPALITÉS AMIES DES ÂÎNÉS (MADA)

Le directeur général fait un suivi aux membres du Conseil de la démarche relativement au programme Municipalités amies des aînés (MADA).

3.6

ENTENTE SECTORIELLE SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le directeur général fait un suivi aux membres du Conseil relativement à l'entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

2020-09-254

3.7

ENTÉRINEMENT DES DÉCISIONS DU COMITÉ DE SÉLECTION DU FONDS CULTUREL 2018-2020 DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA

CONSIDÉRANT que la somme totale prévue pour la quatrième date de tombée du Fonds culturel 2018-2020 est de 19 000 \$;

CONSIDÉRANT la réception de neuf (9) projets pour un total de demandes pour un montant de 16 500 \$;

CONSIDÉRANT que les projets répondent aux exigences du Fonds culturel 2018-2020 ;

CONSIDÉRANT la présentation des dossiers faite au Comité de sélection le 3 septembre 2020 et la recommandation favorable de celui-ci ;

Il est proposé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et unanimement résolu que ce Conseil entérine la recommandation du Comité de sélection du Fonds de soutien aux projets culturels et octroie 15 540 \$:

- 2 000 \$ à Mme Denise Hubert pour le projet *Au fil des jours* dont le coût total du projet est de 2 950 \$;
- 2 000 \$ à M. Jacques Watso pour le projet *Pow Wow traditionnel d'automne d'Odanak* dont le coût total du projet est de 3 900 \$;
- 2 000 \$ à la Chorale « La Clef des Chants » pour le projet *Concert* dont le coût total du projet est de 12 000 \$;

- 2 000 \$ à L'Enclave pour le projet *Visite virtuelle de l'univers d'Avènement* dont le coût total du projet est de 3 000 \$;
- 1 540 \$ à Loisirs Saint-Wenceslas pour le projet *Les apprentis chanteurs du Capitaine Wawa* dont le coût total du projet est de 2 200 \$;
- 2 000 \$ à Mme Marlyne Jacques pour le projet *Album jeunesse illustré* dont le coût total du projet est de 4 070 \$;
- 2 000 \$ à l'Orchestre à Vents du Centre-du-Québec pour le projet *Concert Planète Terre* dont le coût total du projet est de 8 930 \$;
- 2 000 \$ au Théâtre Tire-toi une bûche ! pour le projet *Le pot aux roses* dont le coût total du projet est de 31 296 \$;

Il est également unanimement résolu que ce Conseil autorise tous les versements aux projets suivant les termes inscrits aux lettres d'engagement de chacun des promoteurs énumérés ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.8

2020-09-255

OCTROI D'UN MANDAT POUR LA CRÉATION D'UN PORTAIL WEB ET DU PLAN DE COMMUNICATION NOTRE CENTRE-DU-QUÉBEC, GOÛTEZ-Y !

- CONSIDÉRANT** la volonté exprimée par les MRC d'Arthabaska, de Bécancour, de Drummond, de l'Érable et de Nicolet-Yamaska de procéder à la création d'un portail régional et à la réalisation d'un plan de communication dans le cadre du projet « Mangeons local au Centre-du-Québec » ;
- CONSIDÉRANT** que la résolution 2020-08-228 déléguant à la MRC de Nicolet-Yamaska le pouvoir de procéder à une demande de soumission sur invitation auprès d'au moins trois (3) soumissionnaires ;
- CONSIDÉRANT** que ledit appel d'offres se terminant le 15 septembre 2020 a été lancé le 26 août 2020 auprès des soumissionnaires ;
- CONSIDÉRANT** que le Comité de sélection a évalué les offres le 16 septembre 2020 ;
- CONSIDÉRANT** que le Comité de sélection recommande d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme Signé François Roy, le tout au prix total de 42 525 \$ (plus les taxes applicables) ;

Il est proposé par M. Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et appuyé par M. Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et unanimement résolu par ce Conseil d'octroyer le contrat pour la réalisation du portail régional et d'un plan de communication dans le cadre du projet « Mangeons local au Centre-du-Québec » à la firme Signé François Roy au montant de 42 525 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.9

2020-09-256

OCTROI D'UN MANDAT POUR LA CONCEPTION D'OUTILS D'AFFICHAGE QUI SERONT DÉPLOYÉS EN ÉPICERIE ET LA RÉALISATION D'UNE CAMPAGNE DE PROMOTION – NOTRE CENTRE-DU-QUÉBEC, GOÛTEZ-Y !

- CONSIDÉRANT** la volonté exprimée par les MRC d'Arthabaska, de Bécancour, de Drummond, de l'Érable et de Nicolet-Yamaska de procéder à la conception d'outils d'affichage et à la réalisation d'une campagne de promotion dans le cadre du projet « Identification et promotion des produits régionaux » ;
- CONSIDÉRANT** que la résolution 2020-05-140 déléguant à la MRC de Nicolet-Yamaska le pouvoir de procéder à une demande de soumission sur invitation auprès d'au moins trois (3) soumissionnaires ;

- CONSIDÉRANT** que ledit appel d’offres se terminant le 15 septembre 2020 a été lancé le 26 août 2020 auprès des soumissionnaires ;
- CONSIDÉRANT** que le Comité de sélection a évalué les offres le 16 septembre 2020 ;
- CONSIDÉRANT** que le Comité de sélection recommande d’octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme Signé François Roy, le tout au prix total de 22 330 \$ (plus les taxes applicables) ;

Il est proposé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et appuyé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil d’octroyer le contrat pour la conception d’outils d’affichage et la réalisation d’une campagne de promotion dans le cadre du projet « Identification et promotion des produits régionaux » à la firme Signé François Roy au montant de 22 330 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-09-257 **3.10**
AUTORISATION POUR OCTROYER LE MANDAT POUR LA RÉALISATION DE LA PHASE I DU PROJET « PROMOTION DES LIEUX D'AUTOCUEILLETTE, DE VENTE ET D'ACTIVITÉS À LA FERME »

- CONSIDÉRANT** la volonté exprimée par les MRC d’Arthabaska, de Bécancour, de Drummond, de l’Érable et de Nicolet-Yamaska de procéder à la réalisation de la phase I du projet « Promotion des lieux d’autocueillette, de vente et d’activités à la ferme » ;
- CONSIDÉRANT** que la demande de cotation se terminant le 9 septembre 2020 a été lancée le 26 août 2020 auprès des soumissionnaires ;
- CONSIDÉRANT** que le Comité de sélection a évalué les offres le 16 septembre 2020 ;
- CONSIDÉRANT** que le Comité de sélection recommande d’octroyer le contrat au soumissionnaire ayant le prix le plus bas, soit la firme Signé François Roy, le tout au prix total de 20 580 \$ (plus les taxes applicables) ;

Il est proposé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et appuyé par M. Julien Boudreault, maire de Grand-Saint-Esprit et unanimement résolu par ce Conseil d’octroyer le contrat pour la réalisation de la phase I du projet « Promotion des lieux d’autocueillette, de vente et d’activités à la ferme » à la firme Signé François Roy au montant de 20 580 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-09-258 **3.11**
NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ STRATÉGIQUE DE LA MRC

- CONSIDÉRANT** que la préfète est nommée d’office sur le Comité stratégique de la MRC ;
- CONSIDÉRANT** les services en aménagement du territoire et en développement économique, depuis l’intégration du CLD en janvier 2015 ;
- CONSIDÉRANT** les priorités d’intervention, les politiques de soutien aux projets structurants et de soutien aux entreprises ;
- CONSIDÉRANT** que les représentants au Comité stratégique sont nommés pour une période de 24 mois ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de MM. Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège, et Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval, nommés antérieurement comme représentants jusqu'en novembre 2021 ;

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et appuyé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin

et unanimement résolu par ce Conseil de nommer :

1. Geneviève Dubois, préfète et mairesse de Ville de Nicolet
2. Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège
3. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval
4. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac

en tant que représentants au Comité stratégique de la MRC de Nicolet-Yamaska jusqu'en novembre 2021.

Il est de plus résolu de rémunérer les représentants désignés selon le règlement sur la rémunération des élus en vigueur à la MRC (Règlement 2019-01).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.12

2020-09-259

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (FDET-FLI-FLS)

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska assume la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) depuis le 21 avril 2015 en conformité avec les dispositions de *l'Entente de gestion initiale du prêt FLI* et ses avenants ;

CONSIDÉRANT la création du Fonds de développement des entreprises du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska (FDET) suite à l'Accord de partenariat 2016-2019 signé le 29 septembre 2015 entre les municipalités et le gouvernement du Québec relativement au Fonds de développement des territoires (FDT) ;

CONSIDÉRANT l'acceptation de la *Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement* émise par Fonds locaux de solidarité FTQ émise le 8 avril 2019 en lien avec le financement du Fonds local de solidarité (FLS) pour la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT que la création du FLS a nécessité la refonte du Comité d'investissement de la MRC qui est mandaté pour l'analyse et l'approbation des demandes d'aide financière dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds de développement des entreprises du territoire (FDET) ;

CONSIDÉRANT que la composition du nouveau Comité d'investissement commun est de neuf (9) membres, soit trois (3) élus dont un (1) membre du Comité administratif, quatre (4) représentants issus du milieu socioéconomique de la MRC, un (1) représentant désigné par les Fonds locaux de solidarité FTQ ainsi qu'un (1) représentant désigné par les Caisses Desjardins ;

CONSIDÉRANT que le mandat des membres du Comité d'investissement commun est de deux (2) ans, renouvelable à son terme, et qu'il se termine au moment de la nomination d'un successeur, à moins de dispositions contraires ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de MM. André Nadeau et Pierre Fréchette, nommés antérieurement comme représentants du milieu économique,

de Mme Danielle Gamelin et M. Claude Courchesne, représentants du milieu socioéconomique, et de M. Audric Gélinas, désigné par les Caisses Desjardins, à poursuivre leur engagement au Comité d'investissement commun ;

Il est proposé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et appuyé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et unanimement résolu par ce Conseil de renouveler les candidatures de MM. André Nadeau et Pierre Fréchette, représentants du milieu économique, de Mme Danielle Gamelin et M. Claude Courchesne, représentants du milieu économique, et de M. Audric Gélinas, représentant désigné par les Caisses Desjardins au Comité d'investissement commun jusqu'en novembre 2021 et de nommer :

1. Éric Descheneaux, maire de Pierreville
2. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas
3. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin

pour l'analyse et l'approbation des demandes d'aide financière qui seront soumises dans le cadre du Fonds de développement des entreprises du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska et du Fonds local d'investissement jusqu'en novembre 2021.

Il est de plus résolu de rémunérer les représentants désignés selon le règlement sur la rémunération des élus en vigueur à la MRC (Règlement 2019-01).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.13

2020-09-260

NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ SÉCURITÉ INCENDIE ET DU REPRÉSENTANT DE LA MRC AU COMITÉ DIRECTEURS SERVICES INCENDIE

CONSIDÉRANT qu'à ce comité siègent le directeur général, le chargé de projet, un maire représentant chacun des services/régies ainsi que deux (2) représentants du Comité directeurs services incendie ;

Il est proposé par M. Michaël Bergeron, maire de Paroisse de Saint-Célestin et appuyé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et unanimement résolu par ce Conseil de nommer pour une période de 24 mois :

<i>M^{me} Geneviève Dubois</i>	Nicolet
<i>M. Réjean Labarre</i>	Saint-Léonard-d'Aston
<i>M. Guy Dupuis</i>	Sainte-Perpétue
<i>M. Michaël Bergeron</i>	Paroisse de Saint-Célestin
<i>M. Réal Deschênes</i>	Saint-Wenceslas
<i>M. Claude Lefebvre</i>	Régie Lac Saint-Pierre
<i>M. Julien Boudreault</i>	Régie Grand-Saint-Esprit/Sainte-Monique
<i>M. Éric Descheneaux</i>	Régie Pierreville/Saint-François-du-Lac
<i>M. Gilles Bédard</i>	Régie Bulstrode

en tant que membres du Comité sécurité incendie jusqu'en novembre 2021 et deux (2) directeurs services incendie, MM. Richard Desmarais et Robert Boisclair.

Il est de plus résolu de rémunérer les représentants désignés selon le règlement sur la rémunération des élus en vigueur à la MRC (Règlement 2019-01).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.14

2020-09-263

NOMINATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC (CRECQ)

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska est membre de l'organisme Conseil régional de l'environnement de la région du Centre-du-Québec ;

Il est proposé par M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et appuyé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et unanimement résolu par ce Conseil de désigner M. Claude Lefebvre, préfet suppléant et maire de Baie-du-Febvre, à titre de représentant de la MRC de Nicolet-Yamaska au Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec jusqu'en novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-09-264

3.15

NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ À L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS (AFBF)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner un représentant de la MRC de Nicolet-Yamaska à l'Agence forestière des Bois-Francs ;

Il est proposé par M. Michaël Bergeron, maire de Paroisse de Saint-Célestin et appuyé par M. Éric Descheneaux, maire de Pierreville et unanimement résolu par ce Conseil de nommer Mme Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique, à titre de représentant de la MRC de Nicolet-Yamaska à l'Agence forestière des Bois-Francs jusqu'en novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0

POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION

4.1

RAPPORT EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AU 31 AOÛT 2020

Mme Caroline Vachon, directrice générale adjointe, présente le bilan des activités réalisées du secteur au 31 août 2020.

4.2

RAPPORTS DES PRÉSIDENTS DE COMITÉS

4.2.1

COMITÉS INTERNES

4.2.1.1

COMITÉ D'INVESTISSEMENT

M. Éric Descheneaux, président du Comité d'investissement, fait un bref résumé de la rencontre du 27 août 2020.

4.2.1.2

COMITÉ AMÉNAGEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

M. Denise Gendron, présidente du Comité d'aménagement durable et environnement, fait un bref résumé de la rencontre du 1^{er} septembre 2020.

4.2.2

COMITÉS EXTERNES

M. Éric Descheneaux, représentant de la MRC de Nicolet-Yamaska à la Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec, fait un retour sur la formation donnée par Mme Michelle Blais sur les réseaux sociaux.

Mme Denise Gendron, représentante de la MRC de Nicolet-Yamaska auprès de l'Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC), fait un bref résumé de l'assemblée générale annuelle qui a eu lieu le 26 août 2020.

4.3

SUIVI DU FARR / TABLE DES MRC

Mme Geneviève Dubois, préfète, et M. Michel Côté, directeur général, font un suivi auprès du Conseil des maires concernant l'évolution des travaux du Fonds d'appui au rayonnement des régions sur le territoire de Nicolet-Yamaska.

5.0
AFFAIRES FINANCIERES

Sans objet.

6.0
PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum de 30 minutes).

Les personnes présentes dans la salle du conseil peuvent poser des questions aux membres du Conseil, en s'identifiant au préalable.

Deux représentants d'un groupe de citoyens se sont adressés à la présidente de l'assemblée pour appuyer le renouvellement du contrat sur le contrôle des insectes piqueurs et de la présence des mouches noires sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska.

7.0
DOSSIERS EN « AMÉNAGEMENT-FORÊT – COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES »

7.1
AMÉNAGEMENT-FORÊT

2020-09-261 **7.1.1**
AVIS DE CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT 414-2020 – VILLE DE NICOLET

Explications :

Ce règlement modifie :

- *le règlement de zonage (# 77-2004) – concernant la création de l'usage « culture de cannabis » et son encadrement*
- *le règlement d'administration des règlements d'urbanisme (# 76-2004) concernant l'ajout de dispositions sur les certificats d'autorisation*

Les restrictions concernent seulement 3 % du territoire agricole (zone verte) de Nicolet.

CONSIDÉRANT le projet de règlement 414-2020 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifie le règlement de zonage (# 79-2004) et le règlement d'administration des règlements d'urbanisme (# 76-2004) ;

CONSIDÉRANT que l'analyse technique du document déposé établit que celui-ci est conforme aux dispositions de son document complémentaire ;

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre à la Ville de Nicolet un certificat de conformité pour le règlement 414-2020 ;

Il est proposé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et appuyé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et unanimement résolu par ce Conseil de déclarer conforme au schéma d'aménagement le règlement 414-2020 de la Ville de Nicolet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-09-262

7.1.2

AVIS DE CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT 417-2020 – VILLE DE NICOLET

Explications :

Ce règlement modifie :

- *le règlement de zonage (# 77-2004) – concernant la modification des limites des zones H01-175 et H01-172 ainsi que l'ajout d'un usage pour la zone A04-423.*

CONSIDÉRANT le projet de règlement 417-2020 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifie le règlement de zonage (# 79-2004) ;

CONSIDÉRANT que l'analyse technique du document déposé établit que celui-ci est conforme aux dispositions de son document complémentaire ;

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre à la Ville de Nicolet un certificat de conformité pour le règlement 417-2020 ;

Il est proposé par M. Julien Boudreault, maire de Grand-Saint-Esprit et appuyé par M. Réjean Labarre, maire suppléant à Saint-Léonard-d'Aston et unanimement résolu par ce Conseil de déclarer conforme au schéma d'aménagement le règlement 417-2020 de la Ville de Nicolet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2

COURS D'EAU ET CARRIERES-SABLIÈRES

Sans objet.

8.0

DEMANDES D'APPUI

Sans objet.

9.0

AFFAIRES NOUVELLES

Sans objet.

10.0

2020-09-265

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé M. Réjean Labarre, maire suppléant à Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et unanimement résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance à vingt et une heures quarante-cinq (21 h 45).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**PRÉFÈTE
GENEVIEVE DUBOIS**

Signatures



**SECRÉTAIRE-TRESORIER
MICHEL CÔTÉ**